

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LES TRAVAUX DE L'AVENUE DES SAPINS

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération DEL n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant le programme de réhabilitation de l'avenue de Sapins concernant la réhabilitation de la voie, la réfection du parcours piéton et l'amélioration de la sécurité,

Considérant les financements du Département que sont le programme ARCC - Voirie et le programme d'aides financé sur le produit des amendes de police,

Considérant le plan de financement :

Travaux avenue des Sapins			
DEPENSES		FINANCEMENTS	
Postes	Montants HT	Financeurs	Montants
Travaux	292 499,65	Département ARCC-Voirie	37 500,00
Rénovation circulation piétonne, sécurité	130 813,55	Département - Produit amendes de police	104 650,84
		Commune	281 162,36
TOTAL	423 313,20	TOTAL	423 313,20

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter, auprès du département du Val d'Oise, une subvention d'un montant de 37 500,00€ dans le cadre du programme ARCC-Voirie et de 104 650,84€ dans le cadre du programme d'aides financé sur le produit des amendes de police afin de financer les travaux de réhabilitation de l'avenue des Sapins.

Article 2 : Le montant total des travaux est de 423 313,20€.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du Val d'Oise au titre du contrôle

Beauchamp, le 15 juillet 2025

de légalité ;

Article 4: DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le 16/07/2025